

Crémation : le projet de loi Sueur adopté à l'unanimité par le Sénat

La proposition de loi sur les questions funéraires, co-écrite par Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, et Jean-René Lecerf, sénateur du Nord, a été votée à l'unanimité, en première lecture, hier, au Sénat. Le texte prévoit de protéger davantage les familles endeuillées, de réduire les formalités administratives et surtout de donner un statut aux cendres (notre édition d'hier). « La France reste le seul pays d'Europe où aucune loi ne réglemente la crémation. Aujourd'hui, un quart des obsèques en France sont des crémations », déplore Jean-Pierre Sueur. Quelques amendements tech-

niques ont été adoptés. Parmi eux, l'un stipule que les Français vivant à l'étranger puissent être inhumés dans la commune où ils sont inscrits électoralement. Un autre tend à davantage de contrôles inopinés dans les entreprises funéraires.

« En ce qui concerne la baisse de la TVA à 5,5 % pour les prestations et fournitures funéraires, le gouvernement a invoqué l'article 40 de la Constitution, qui empêche d'augmenter les charges publiques », confie le sénateur. Les auteurs espèrent désormais que le texte passera en deuxième lecture à l'Assemblée nationale dans les meilleurs délais.